



GOUVERNEMENT

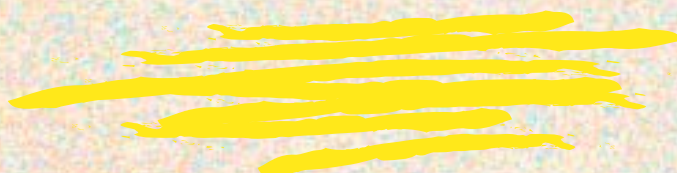
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGIR POUR
NOS ENFANTS**



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL À L'ENFANCE III

20 NOVEMBRE 2023



ÉDITO DE CHARLOTTE CAUBEL

AGIR POUR NOS ENFANTS

Déjà un troisième comité interministériel à l'enfance présidé par la Première ministre !

En novembre 2022, le premier comité avait présenté une feuille de route ambitieuse autour des quatre objectifs suivants :

- La lutte contre les violences faites aux enfants, notamment sexuelles ;
- L'égalité des chances, notamment pour les enfants protégés et en situation de handicap et via le déploiement du service public de la petite enfance ;
- L'action en faveur du bien-être, de la santé et du développement ;
- La protection des enfants dans l'environnement numérique.

Ce premier comité avait été suivi de la création à l'Assemblée nationale d'une délégation aux droits des enfants, symbole de la mobilisation transpartisane autour de la cause des enfants, de nos enfants. Symbole aussi de l'engagement un peu partout sur le territoire.

En juin 2023, le deuxième comité a permis de mesurer l'avancée des chantiers, notamment :

- La publication d'une circulaire de politique pénale qui souhaite porter la lutte contre les violences faites aux enfants au même niveau que celle contre les violences conjugales ;
- Les annonces de la conférence nationale du handicap et notamment l'acte II de l'école pour tous ;
- Les travaux autour de la garantie d'accueil du jeune enfant.

Ce troisième comité, qui se tient le jour même de la journée internationale des droits de l'enfant, marque un nouveau cap pour la mobilisation du gouvernement et place une nouvelle fois les enfants au cœur des politiques publiques.

Il est l'occasion de dévoiler la nouvelle stratégie du gouvernement pour lutter contre les violences avec, notamment :

- Des moyens humains et financiers renforcés ;
- La mise en œuvre des recommandations de la CIIVISE et la poursuite de l'élan qu'elle a provoquée, pour préserver nos enfants des violences sexuelles ;
- La pérennisation des campagnes de sensibilisation contre les violences ;

- Des mesures symboliques fortes avec, par exemple, l'inscription de la loi de février 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires dans les carnets de grossesse et de santé.

Ce comité marque également le renforcement de l'action de l'État pour les enfants protégés et vulnérables :

- La **création de « Scolarité protégée »**, véritable feuille de route partagée entre l'école et les acteurs de la protection de l'enfance, pour soutenir la réussite et l'ambition scolaires des enfants protégés. Cette feuille de route inclut le lancement d'un **appel à projet** avec le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), doté de **15 millions d'euros**, pour initier et soutenir les projets entre l'État et les départements au profit de la scolarité de ces enfants ;
- La **généralisation de « Santé protégée »**, un dispositif expérimental ambitieux de meilleur suivi et accompagnement de la santé des enfants protégés ;
- Une **reconduction de la contractualisation** enfance, États/départements, avec un **doublement de l'enveloppe dédiée aux enfants protégés en situation de handicap** ;
- La **création du pack « jeunes majeurs »**, recueil d'outils et de dispositifs visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 ans.

Dernier point : dans le prolongement de l'audition de la France par le comité international des droits de l'enfant, j'ai proposé à la Première ministre d'ajouter un nouvel objectif : mieux associer les enfants à la vie démocratique et citoyenne. Avec le Porte-Parolat du gouvernement, nous aurons ainsi l'occasion d'annoncer des mesures pour soutenir les conseils municipaux des enfants !

Oui, ce troisième comité marque bien une nouvelle étape de l'action du gouvernement en faveur des enfants !

#Agir pour nos enfants



Charlotte Caubel
Secrétaire d'État auprès de la Première ministre,
chargée de l'Enfance

SOMMAIRE

Chiffres clés

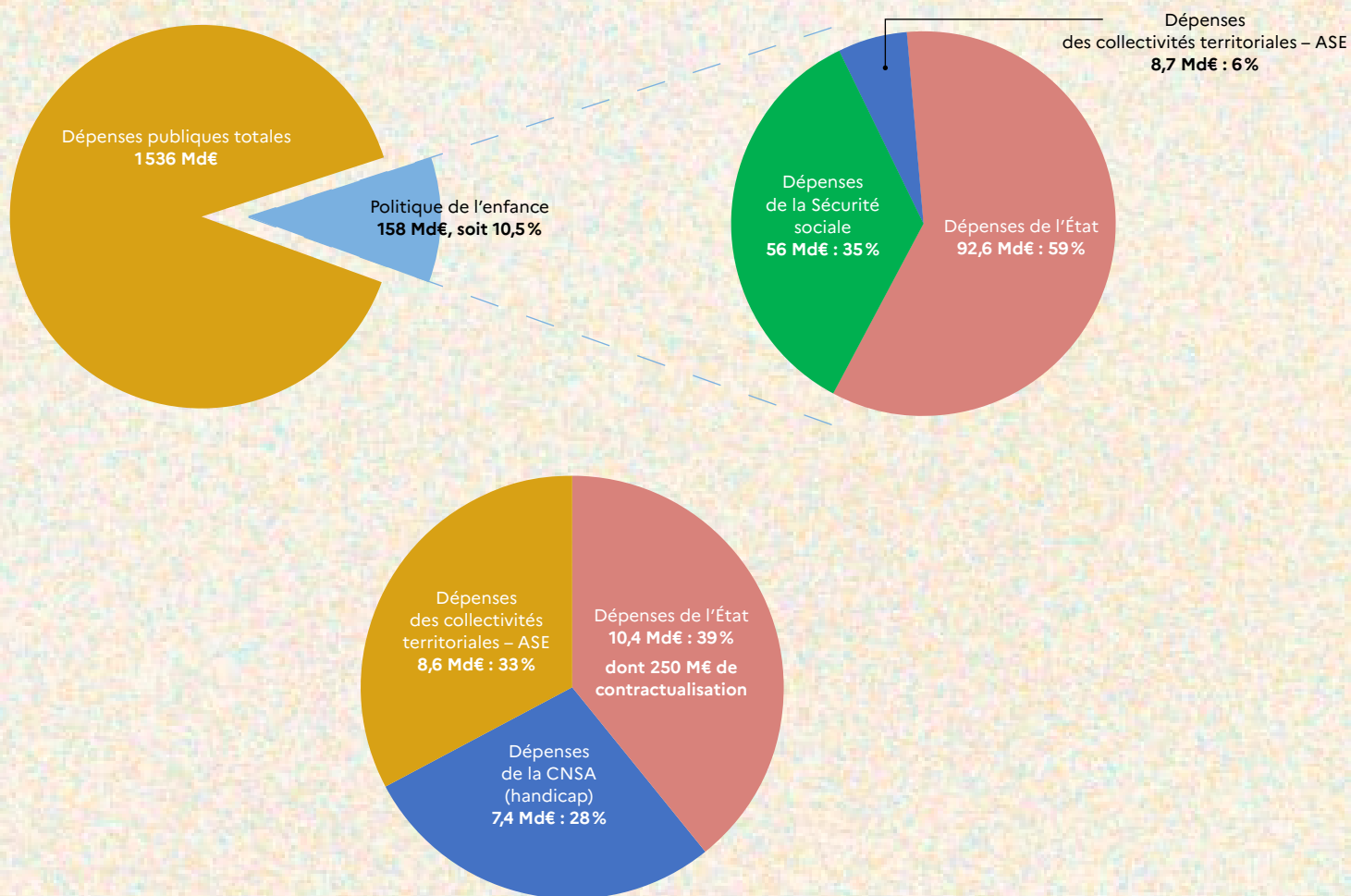
4

5 grands objectifs

- > **Objectif 1** : Lutter contre toutes les formes de violences, notamment sexuelles 6
- > **Objectif 2** : Favoriser l'égalité des chances de tous les enfants, notamment protégés et/ou en situation de handicap 9
- > **Objectif 3** : Agir pour le développement, la santé et le bien-être de tous les enfants 13
- > **Objectif 4** : Assurer la protection numérique des enfants 16
- > **Objectif 5** : Mieux associer les enfants à la vie démocratique et citoyenne 17

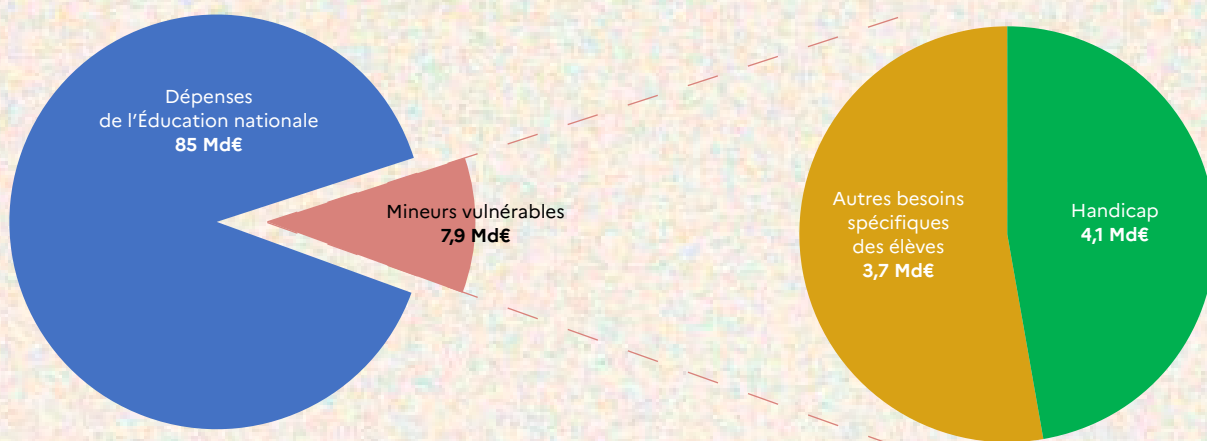


Les politiques de l'enfance représentent 158 Md€, soit 10,5% des dépenses publiques - 26,5 Md€ sont tout particulièrement dédiés aux enfants vulnérables.

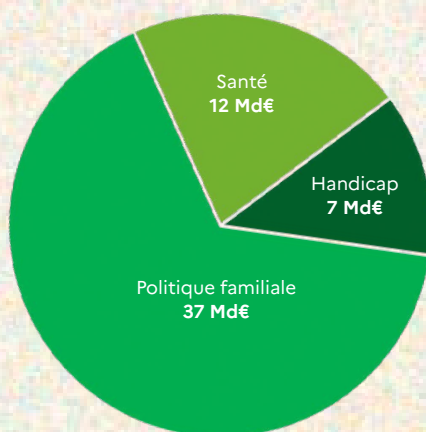


QUELQUES FOCUS :

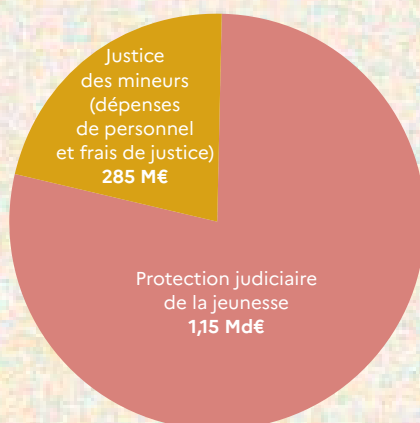
- **ÉDUCATION** : 85 Md€ sont dédiés à l'éducation des enfants, dont 7,9 Md€ aux enfants vulnérables.



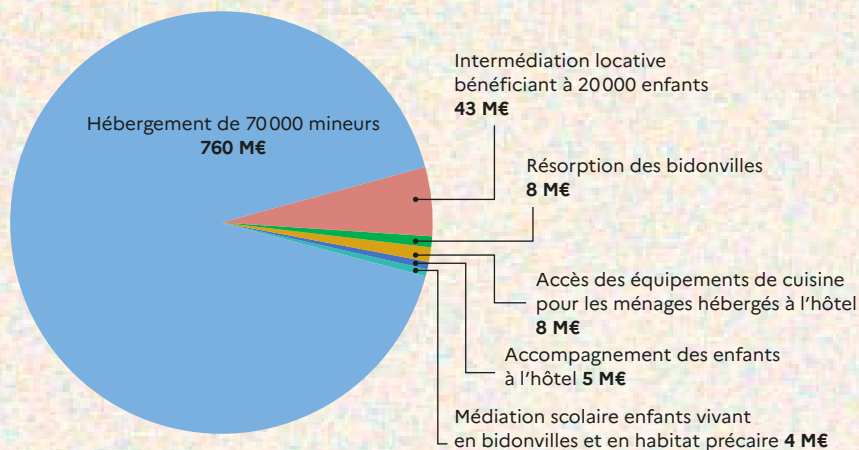
DÉPENSES SOCIALES : sur 56 Md€ de dépenses de la Sécurité sociale, la majorité est dédiée à la politique familiale.



• **JUSTICE DES MINEURS :** 1,4 Md€ dont la majorité est consacrée à la protection judiciaire de la jeunesse.



• **LOGEMENT :** 811 M€ dédiés à l'hébergement d'urgence des familles et à l'accompagnement des enfants mal logés.



Objectif 1 –

LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE VIOLENCES, NOTAMMENT SEXUELLES

Le précédent plan violence a apporté de véritables avancées dans plusieurs domaines essentiels. Tout d'abord, il a permis de libérer la parole de nombreuses victimes et d'encourager le repérage et les signalements des violences exercées contre les enfants. Aussi, il a contribué à élargir notre compréhension des différentes formes de violences subies par les enfants. Enfin, il a joué un rôle crucial dans l'amélioration de la prise en charge des enfants victimes, en mettant en place des mesures et des services adaptés à leurs besoins spécifiques.

Ce premier plan nous a permis de disposer de chiffres et d'évaluations sur ce qui demeure un non-dit de la société française. Nous devons désormais aller plus loin dans la lutte contre les violences faites aux enfants. Avec le Gouvernement, mais aussi les associations et les professionnels du secteur, nous avons maintenant de nouvelles ambitions que nous relèverons avec une nouvelle stratégie 2024-2027.

ACTIONS PRIORITAIRES :

1. Plan violence 2024 - 2027

✓ Le Plan de lutte contre les violences faites aux enfants 2024-2027 vise à renforcer la protection des enfants contre toutes formes de violences, en adoptant une approche globale, coordonnée et innovante. Porté par le Secrétariat d'État à l'Enfance et conçu en collaboration avec de nombreux ministères et acteurs de la protection de l'enfance, ce plan s'adresse à l'ensemble de la société, incluant les enfants, parents, professionnels et citoyens.

✓ Le plan accorde une attention particulière aux enfants en situation de handicap et ceux résidant dans les territoires ultra-marins, qui sont davantage exposés aux violences. Il vise à éviter les violences, mieux repérer et mettre fin aux violences constatées, accompagner les victimes et s'assurer de la non-répétition des actes de violence.

✓ *Mon objectif est clair : lutter contre toutes les formes de violences faites aux mineurs grâce à une action judiciaire coordonnée et systématique en favorisant et sécurisant le*

signalement mais également en garantissant la protection des mineurs tout au long du processus judiciaire. Enfin grâce aux recrutements historiques annoncés de magistrats, greffiers, attachés de justice, je souhaite renforcer la réactivité de la réponse judiciaire. – Éric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

✓ Composé de 22 actions, le plan s'articule autour de six objectifs majeurs : protéger les enfants, prévenir les actes de violence et leur récurrence, améliorer la prise en charge des enfants victimes, soutenir les parents et sensibiliser la société civile, outiller et soutenir les professionnels, et développer les données et connaissances pour améliorer la prévention et la protection des enfants.

✓ Des mesures concrètes sont prévues, telles que renforcer l'éducation à la vie sexuelle et au développement des compétences psychosociales dans les écoles, améliorer l'accueil téléphonique pour l'enfance en danger, soutenir les actions associatives, mieux

accompagner les enfants hébergés à l'hôtel, promouvoir des pratiques protectrices en institutions, et réaliser un schéma-cible de signalement et de suivi des suspicions de maltraitance. Le plan inclut également la mise en place d'un dispositif de contrôle des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles intervenant auprès des enfants, la création d'Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED) supplémentaires pour une meilleure prise en charge des enfants victimes, et le soutien aux parents pour prévenir les violences.

Ce plan témoigne de l'engagement fort du gouvernement français pour la prévention des violences, leur détection, et la protection de l'enfance.

1. Des moyens humains accrus pour les acteurs au contact des enfants victimes de violence :

- **L'Office des mineurs** dans la variété de ces missions d'enquête (violences sexuelles, physiques, harcèlement, affaires pédocriminelles) : **85 ETP recrutés à terme contre les 35 actuellement**;

Le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est pleinement engagé au service de la protection de l'enfance. La création de l'office des mineurs que j'ai souhaitée va permettre d'aller encore plus loin dans la lutte que nous menons sans relâche contre toutes les formes de violences faites aux enfants. – Gérald Darmanin, Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer

- Le dispositif national **Signal-Sports** et améliorer la remontée et le traitement des signalements de violences sexistes et sexuelles dans le champ sportif : **+ 36 ETP en 2024 dans les services déconcentrés pour réaliser les enquêtes et les contrôles**, au lieu des 20 initialement prévus;
- Les dispositifs d'écoute et de recueil de la parole des enfants :
 - **12 écoutants supplémentaires** recrutés au **119** d'ici la fin 2024;
 - **14 écoutants supplémentaires** pour le **3018** d'ici la fin 2025;
- La coordination des acteurs sur le territoire avec l'expérimentation de **10 délégués départementaux à la protection de l'enfance** en appui aux Préfets pour décliner et articuler la lutte contre les violences et la prostitution des mineurs;
- Les **équipes d'intervention auprès des familles** hébergées avec **2 ETP de coordination** et **4 ETP d'intervenants sociaux** dans **19 départements** pour accompagner les familles à l'hôtel

(soutien à la parentalité, mobilisation des services de protection de l'enfance en cas de risque de danger ou de danger avéré pour l'enfant).

2. Des moyens financiers augmentés pour mieux prendre en charge les enfants victimes de violence :

- Nous poursuivons le **déploiement des UAPED** actrices clé du recueil de la parole et du soin de l'enfant pour atteindre une UAPED par juridiction d'ici 2027;

Protéger nos enfants est une responsabilité collective. Je suis pleinement engagée pour porter des actions fortes, tant sur la prévention, le repérage et le signalement des violences faites aux enfants que sur le déploiement de parcours de soins adaptés à la prise en charge du psycho-traumatisme de ces victimes. – Agnès Firmin Le Bodo, Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé

- Nous **revalorisons le statut de l'administrateur ad hoc** dont le rôle est essentiel auprès des mineurs victimes et devant affronter un parcours judiciaire.

3. Un plan de formation interministériel à toutes les formes de violence :

- La formation de 20 référents « violences sexuelles » menée en collaboration avec la CIIVISE les 5, 6 et 7 décembre 2023;
- La formation renforcée des professionnels de la petite enfance, de la protection de l'enfance et des enfants en situation de handicap grâce à la diffusion d'outils créés par le CNFPT;
- Des modules spécifiques pour les encadrants service national universel (SNU) ou les entraîneurs de sportifs de haut niveau;
- Modification de l'arrêté relatif au BAFA pour intégrer systématiquement aux formations la prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi que la lutte contre le harcèlement;
- La formation à grande échelle des professionnels de santé (200 000 professionnels visés) grâce aux capsules conçues par la société française de pédiatrie médico-légale et make.org.

✓ **4. Une campagne annuelle nationale de lutte contre les violences faites aux enfants :**

- Il faut amplifier l'élan de la campagne de lutte contre les violences sexuelles, à toutes les formes de violences faites aux enfants : violences physiques, violences dites éducatives, harcèlement, violences sexuelles ;
- Il est prévu de consulter largement les associations de la protection de l'enfance pour recueillir leurs propositions.

5. Une mesure de prévention parce qu'aucune violence n'est ordinaire :
l'inscription de la loi de 2019 qui interdit les violences dites éducatives dans les carnets de santé et de grossesse.



Objectif 2 –

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES DE TOUS LES ENFANTS, NOTAMMENT PROTÉGÉS ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Favoriser l'égalité des chances nous impose, dès le plus jeune âge, d'anticiper et de renforcer toutes les actions susceptibles de contribuer au socle socio-éducatif, aux soins, au logement, à la culture et aux loisirs, qui sont essentiels pour que tous jouent un rôle dans notre société. Nos jeunes issus de l'ASE sont vulnérables, ils font face à des difficultés démultipliées par rapport à celles que nombre d'enfants rencontrent. Les enfants en situation de handicap aussi rencontrent des difficultés spécifiques dans leur chemin vers l'autonomie et la reconnaissance. Mais, parce qu'ils ont pu vivre des parcours et des expériences difficiles, ils ont précisément développé des compétences spécifiques et des aptitudes particulières qui les rendent plus forts.

Nous devons porter toutes les mesures nécessaires pour que tous les enfants et tous les adolescents puissent avoir la même insertion sociale et professionnelle et la même accessibilité. Nous devons mettre fin aux sorties sans solution de l'ASE. Nous devons faciliter l'accès des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance aux dispositifs de droit commun.

ACTIONS PRIORITAIRES :

2. Mobilisation en faveur des enfants protégés !

✓ Alors que de nombreux départements ont alerté sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en œuvre de leur politique de protection de l'enfance, le soutien de l'État doit être renforcé à la proportion des problèmes rencontrés.

✓ La Première ministre a, devant les départements de France, appelé à la **mobilisation générale pour la protection de l'enfance**. Un travail politique doit très vite s'engager entre le gouvernement et les départements pour, sur les bases d'un diagnostic partagé, définir des objectifs communs et une feuille de route pour cette politique publique.

✓ Depuis son arrivée, avec l'ensemble du gouvernement, la secrétaire d'État a travaillé à mieux mobiliser l'État dans toutes ses compétences auprès des départements, pour un meilleur accompagnement de ces enfants protégés. Quatre chantiers prioritaires sont ici dévoilés : Scolarité protégée, Santé protégée, le pack « jeunes majeurs », et un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap.

3. Création d'une alliance éducative pour favoriser la réussite et l'ambition scolaires des enfants protégés

Environ 380 000 enfants sont accompagnés par l'aide sociale à l'enfance ; parmi eux, 200 000 sont confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Ces enfants confiés à l'ASE ont des histoires difficiles et des parcours scolaires encore trop souvent heurtés : ils sont 4 fois plus à redoubler dès le primaire ; ils ont également, à 16 ans, 4 fois plus de risques d'être déscolarisés ; et plus d'un tiers d'entre eux sort de l'ASE sans diplôme ou seulement avec le brevet.

En tant que ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, je veux qu'on donne à ces enfants les mêmes chances qu'à tous les autres enfants. Nous leur devons de tout mettre en œuvre pour leur réussite et leur épanouissement à l'école, c'est le sens de la feuille de route que nous portons avec Charlotte Caubel. – Gabriel Attal, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Ministères porteurs : MENJ - SEE

Les enfants protégés, en particulier ceux accueillis à l'aide sociale à l'enfance (ASE), sont plus nombreux à connaître des difficultés scolaires. Ils ont quatre fois plus de risques de redoubler dès le primaire et ont également, à 16 ans, 4 fois plus de risques d'être déscolarisés. Par ailleurs, 35 % des jeunes sortant de l'ASE n'ont aucun diplôme ou seulement le brevet, contre 16 % des jeunes de milieu populaire.

La feuille de route s'articule autour de 5 axes :

- Soutenir la réussite scolaire et le projet d'orientation des enfants protégés, pour éviter les choix par défaut ;
- Renforcer les dynamiques partenariales entre l'ASE et l'éducation nationale ;
- Simplifier le quotidien scolaire des enfants protégés ;
- Assurer la continuité pédagogique ;
- Améliorer l'information et la formation sur les spécificités du parcours des enfants protégés.

Concrètement cela passera par :

- Le soutien au projet d'orientation des jeunes en systématisant l'organisation de rendez-vous associant le jeune, l'éducation nationale, le référent ASE et les titulaires de l'autorité parentale au collège (4e ou 3e) et au lycée (17 ans) ;
- Un accompagnement renforcé à la recherche de stages ;
- Une meilleure information sur les dispositifs de soutien scolaire (notamment en direction des établissements d'accueil de l'ASE) ;
- La désignation des référents au sein des services de l'éducation nationale et de l'aide sociale à l'enfance ;
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour clarifier la répartition des responsabilités autour des actes de la vie courante quand l'enfant est confié ; préciser le rôle des référents désignés du côté de l'éducation nationale et du côté de l'ASE ; prévoir l'association systématique de l'éducation nationale au volet « scolarité » du projet pour l'enfant (PPE) ;
- L'adaptation des offres de services en ligne (espaces numériques de travail, logiciels de vie scolaire, portail Scolarité services) pour faire une plus grande place aux personnes responsables de l'enfant ;
- Le raccourcissement des délais d'inscription scolaire des enfants et des jeunes faisant l'objet d'un accueil d'urgence ou d'un accueil provisoire (MNA) ;
- La mise à disposition gratuite de ressources pédagogiques sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (Cned) pour les enfants protégés qui connaissent un épisode de déscolarisation pour éviter qu'ils ne « décrochent », tout en veillant à favoriser une rescolarisation dans les meilleurs délais.

En changeant les pratiques professionnelles et les regards, il s'agit de garantir aux enfants protégés les meilleures conditions d'apprentissage et la possibilité d'un parcours scolaire répondant à leurs besoins et à leurs envies.

4. Pour un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap

La double vulnérabilité des enfants en situation de handicap protégés par l'ASE nous oblige. Nous devons construire des solutions innovantes, adaptées aux besoins des enfants pour leur permettre de construire leur parcours de vie, en rassemblant les expertises du secteur de la protection de l'enfance et du secteur médico-social. En tant que ministre déléguée chargée des personnes en situation de handicap, j'y suis résolument engagée aux côtés de Charlotte Caubel. C'est pourquoi j'ai souhaité qu'une partie du plan de déploiement des 50 000 solutions annoncé par le président de la République en conférence nationale du handicap soit dédiée à la création de nouvelles solutions pour les enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale à l'enfance.
– Fadila Khattabi, Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et des Familles, chargée des Personnes handicapées

Ministères porteurs : MSF - MPH - SEE

Lors de la conférence nationale du handicap en avril 2023, le président de la République l'a annoncé, 1,5 md d'euros seront consacrés à la création de 50 000 nouvelles solutions pour les personnes en situation de handicap. Dans le déploiement de ces nouvelles solutions, un public devra tout particulièrement être pris en compte, les enfants en double vulnérabilité (les enfants protégés en situation de handicap).

50 M€ seront tout particulièrement fléchés sur la création de nouvelles solutions pour les enfants en situation particulièrement complexe, venant ainsi doubler l'effort qui a été conduit dans le cadre de la contractualisation Enfance depuis 2020.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée pour globalement mieux mobiliser le dispositif médicosocial pour les enfants protégés en situation de handicap : c'est l'un des enjeux de la mission qui a été confiée au Président de Conseil départemental Stéphane Haussoulier et à Mme Lucie Carrasco par le Président de la République à l'issue de la conférence nationale du handicap. Leurs travaux sont en cours.

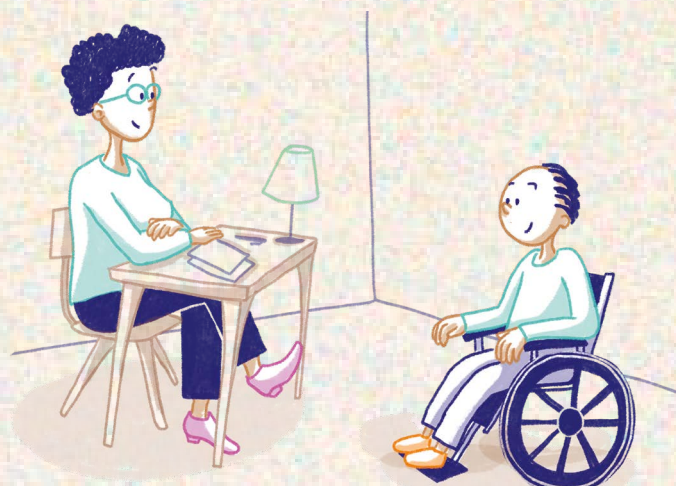
5. Déploiement d'un pack « jeunes majeurs » et d'un coup de pouce financier pour chaque jeune accédant à la majorité

Ministères porteurs : SEE - MSF - SEJ

Accompagner et sécuriser le passage à la majorité des jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance pour prévenir le risque de rupture que représente cette étape de vie est une priorité. Pour soutenir l'action des différents acteurs engagés auprès des jeunes ainsi que ces derniers, il nous faut favoriser l'accès de tous les jeunes aux dispositifs de droit commun, mettre en exergue les démarches qu'ils doivent accomplir dès leurs 17 ans et les accompagner tout au long de leur parcours vers l'autonomie.

À cette fin, nous déploierons en 2024 le « pack jeunes majeurs ». Destiné aux jeunes de l'aide sociale à l'enfance, il est composé :

- Du « **carnet autonomie** » qui recense les **démarches d'accès aux droits** à partir de 16 ans et qui sera disponible via une application ;
- De **dispositifs de pair-aidance, parrainage et mentorat**, pour éviter l'isolement des jeunes majeurs au moment de leur passage à l'âge adulte ;
- D'une **aide financière plus directe et plus lisible** en remplacement de l'actuel pécule dont ne bénéficient qu'un nombre restreint de jeunes. Ce « **coup de pouce financier** » sera versé aux jeunes majeurs lors de leur accès à la majorité à compter du 1er janvier 2026 au plus tard.



6. Création de l'observatoire de la non-scolarisation

Ministères porteurs : MSF - MENJ - ML - SEE

L'objectif du gouvernement est d'atteindre les 100% de scolarisation pour tous les enfants sans domicile et de favoriser leur accès aux activités extrascolaires. Des résultats importants ont déjà été obtenus grâce au déploiement de médiateurs scolaires sur le territoire, ils seront encore renforcés (pour atteindre 120 médiateurs à horizon 2027 et parvenir à 100% de scolarisation). C'est un engagement qui a été pris par la France dans le cadre de son plan d'action pour la garantie enfance, comme du Pacte des solidarités. Le déploiement de cette garantie dans tous les pays européens a fait partie des priorités politiques de la présidence française de l'Union européenne.

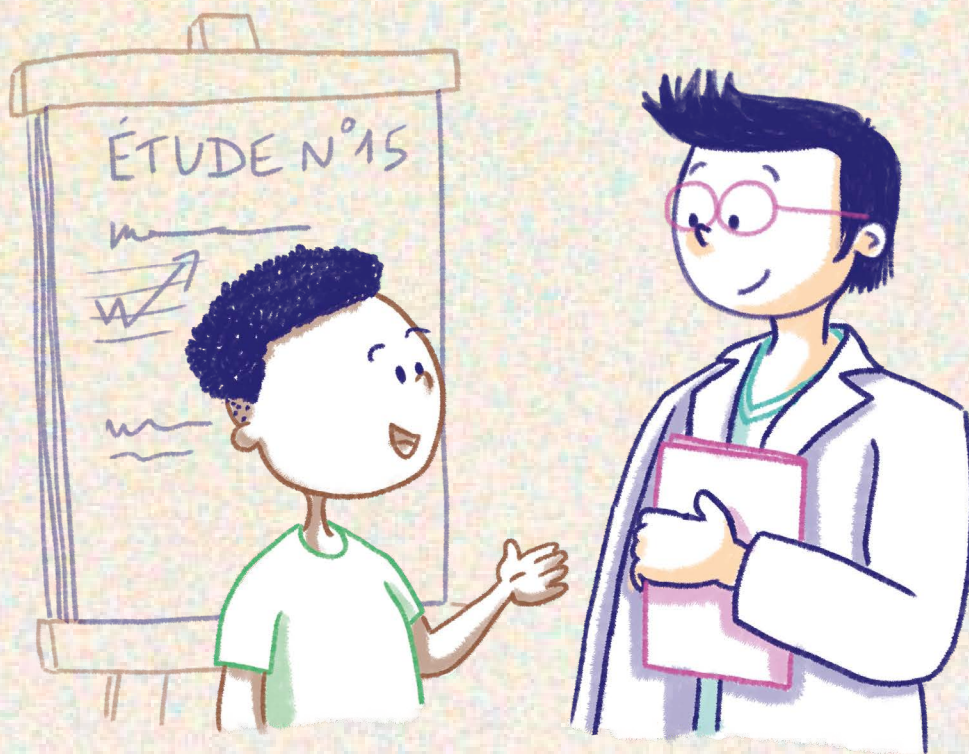
L'observatoire de la non-scolarisation sera créé pour suivre cet engagement et garantir le respect du droit à l'éducation inscrit dans la convention internationale des droits de l'enfant et de l'obligation d'instruction des enfants de 3 à 16 ans ainsi que de plus larges possibilités de retour en formation pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Pour assurer cette effectivité, il apparaît crucial de pouvoir disposer de données objectives au sujet des enfants, notamment aux âges clés de 3 à 6 ans, ainsi que de la transition de l'école primaire au collège, en particulier pour les enfants des familles les plus vulnérables résidants en squats, bidonvilles, hôtels sociaux, aires d'accueil, stationnements illicites qui sont non scolarisés, déscolarisés ou non assidus à l'école.

Le ministère du logement œuvre sans relâche afin d'offrir une solution de logement pérenne à chacun. Lorsqu'une transition en hébergement est nécessaire, notre responsabilité est de protéger les enfants en les accompagnant et en améliorant leurs conditions de vie quotidiennes. – Patrice Vergriete, Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé du Logement

Ainsi, l'observatoire permettra d'effectuer un travail de recensement, de suivi et d'accompagnement des enfants et familles concernées afin de garantir l'inscription, comme l'assiduité et la persévérance scolaire.

À la suite de cette quantification, l'observatoire assurera une évaluation des freins à la scolarité des enfants et proposera des préconisations en lien avec le diagnostic établi, en termes d'inscription scolaire, d'assiduité et de persévérance scolaire.



Objectif 3 –

AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT, LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS

En dépit d'une satisfaction des parents concernant la santé de leurs enfants, des signaux d'alerte forts nous appellent à agir pour la santé et le bien-être des enfants : la hausse de la mortalité périnatale, la faible densité des pédiatres, la forte dégradation de la santé mentale au cours de la crise de la Covid-19 avec l'augmentation des passages aux urgences pour geste suicidaire chez les enfants de 11-17 ans...

ACTIONS PRIORITAIRES :

7. Généralisation des expérimentations « Santé protégée » et Pégase pour 2025

Ministères porteurs : MSP - SEE

En matière de santé, les enfants et adolescents pris en charge au titre de la protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Leur santé peut être impactée tout au long de la vie par les négligences, violences, et expériences négatives subies pendant l'enfance, en particulier pour les enfants de moins de 6 ans. Pourtant, leur accès aux soins est souvent difficile, avec des parcours de soins mal coordonnés et une offre de soins adaptés qui n'est pas toujours suffisante, notamment en matière de soins psychiques. Il faut améliorer la santé globale (somatique et mentale) de ces enfants et adolescents.

À partir de janvier 2025 et en tenant compte des conclusions de l'évaluation des deux dispositifs, le dispositif Santé protégée sera généralisé. Celui-ci propose un forfait annuel par enfant ou adolescent protégé permettant de financer la structuration d'un suivi médical régulier par des médecins généralistes et pédiatres volontaires et formés, l'accès à des soins psychiques précoces et un appui à la coordination du parcours de soins.

Dans les mêmes conditions, nous généraliserons le dispositif Pégase qui concerne les enfants placés en pouponnières et les enfants protégés par une mesure de protection de l'enfance avant l'âge de 5 ans. Le protocole consiste notamment en la mise en place d'un bilan de santé initial standardisé, la programmation de 19 bilans de santé réguliers à âges fixes jusqu'à 7 ans ou le recueil en continu des données sociales, de santé et du développement sur une plateforme en ligne dédiée.



8. Pour une politique des mille premiers jours de l'enfant ultra-marin

La protection de l'enfance est fondamentale dans les territoires ultramarins où les vulnérabilités et les réalités socio-économiques sont parfois plus intenses. Le ministère chargé des Outre-mer est pleinement engagé, aux côtés de la Première ministre et de Charlotte Caubel, pour accentuer la lutte contre les violences faites aux enfants, mais également pour contribuer à leur bien être au quotidien, de Saint-Laurent-du Maroni à Mata-Utu.

– Philippe VIGIER, Ministre délégué chargé des Outre-mer

Ministères porteurs : MDOM - MSF - MSP - SEE

Les indicateurs de santé ainsi que les déterminants de santé des enfants sont plus défavorables en Outre-mer qu'en métropole. La prévention et l'éducation en santé constituent donc des enjeux essentiels pour l'Outre-mer, qu'il s'agisse de modifier les comportements, de protéger des risques environnementaux ou de déployer des pratiques collectives bénéfiques à tous.

Dès 2024, une politique des mille premiers jours sera déclinée dans les territoires ultramarins. Cette politique consiste à améliorer l'information des parents en adaptant l'ensemble des actions mobilisées (livret des 1000 premiers jours, carnet de grossesse, sac des 1000 premiers jours...).

Elle permettra par ailleurs de mieux accompagner les parents dans une démarche proactive d'aller-vers et misant sur la santé communautaire, et d'adapter les parcours à la naissance.

Enfin cette politique permettra de proposer un parcours adapté aux enfants vulnérables, particulièrement nombreux, en systématisant les entretiens pré et post nataux, en accompagnant les femmes vulnérables et en déployant une prestation universelle d'aide et d'accompagnement à domicile.

9. Accroître la pratique sportive des plus jeunes dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024

Sous l'impulsion de la Première ministre et aux côtés de Charlotte Caubel, j'ai souhaité que le sport soit au cœur des politiques publiques de l'enfance, qu'il s'agisse de protéger les plus jeunes face à tous les phénomènes de violences dans le champ sportif, que nous travaillons à éradiquer, mais aussi parce que le sport est avant tout un formidable levier d'épanouissement et d'éducation pour nos enfants. Avec l'horizon exceptionnel des Jeux Olympiques et Paralympiques et alors que l'activité physique et sportive sera la Grande Cause Nationale en 2024, nous sommes pleinement mobilisés pour que nos enfants puissent vivre cette année extraordinaire pour le sport et en bénéficier durablement, en héritage, dans leur quotidien sportif. – Amélie Oudéa-Castéra, Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

Ministères porteurs : MSJOP - MENJ

Dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Président de la République a décrété la promotion de l'Activité Physique et Sportive comme Grande Cause Nationale 2024. La Grande Cause Nationale est le relais sociétal pour porter l'héritage immatériel de ce rendez-vous unique et historique, avec pour objectif d'améliorer l'éducation, la santé, l'inclusion et de rendre notre société plus solidaire. Toutefois, 79% de nos 11-17 ans sont en dessous des seuils recommandés par l'OMS pour l'activité physique (OMS, 2019).

Des efforts doivent être mobilisés pour inciter les enfants et les adolescents à faire plus de sport, avant tout pour des motifs de bien-être et de santé mentale.

Pour y parvenir, les 30 minutes d'activité physique quotidienne ont été généralisées dans les écoles à la rentrée 2023 et sont soutenues par le déploiement d'un kit de matériel et d'actions de formation à destination des professeurs. Nous mettrons en place des tests d'aptitudes physiques en 6ème pour mieux évaluer l'évolution de la condition physique des jeunes.

✓ Nous allons étendre les « 2 heures de sport en plus au collège » et nous lancerons un deuxième plan 5 000 terrains « Génération 2024 » doté de 300 M€ afin d'accroître le nombre d'équipements sportifs de proximité et financer la rénovation de 1 500 cours de récréation « sportives ».

✓ Enfin, nous rénoverons le modèle des filières sportives afin de permettre l'accroissement du nombre d'élèves dans ces filières de 10 000 à 25 000.



Objectif 4 –

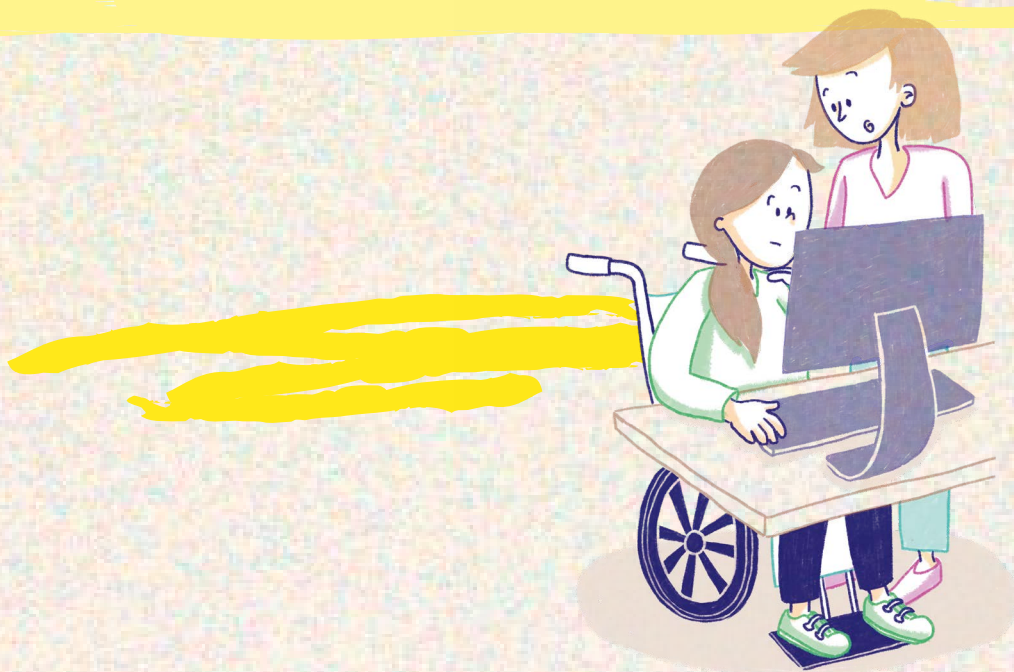
ASSURER LA PROTECTION NUMÉRIQUE DES ENFANTS

La protection des mineurs en ligne est un sujet politique majeur qui fait l'unanimité au sein du gouvernement, au Parlement et dans la société. Le constat est préoccupant. Les enfants sont de plus en plus jeunes confrontés à la violence en ligne comme le harcèlement, l'exposition à la pornographie, le *revenge porn* à la pédocriminalité, à la désinformation. Jamais un gouvernement n'a fait autant pour la protection des enfants sur internet.

Au niveau national d'abord avec des mesures fortes comme la loi visant à instaurer une majorité numérique à 15 ans et le projet de loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique pour permettre l'ARCOM de demander le blocage et le déréférencement des sites pour adultes qui ne vérifient pas la majorité et la mise en place du bannissement jusqu'à un an des cyber harceleurs sur le réseau social où il agit. Mais aussi la mise en place d'un numéro unique d'aide et d'accompagnement en cas de cyber harcèlement : le 3018.

Au niveau européen comme international la mise en place du Digital Service Act et le Laboratoire pour la protection de l'enfance en ligne qui regroupent États, entreprises et associations permettent des avancées concrètes partagées par tous. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens.

Si internet donne à nos enfants des possibilités formidables d'échanges, d'apprentissage et de communication, ils peuvent aussi être victimes en ligne d'atteintes brutales à leur innocence et à leur intimité. Dans la vie de tous les jours, nous protégeons nos enfants de la haine et de la violence. Nous nous devons de les protéger aussi en ligne car les impacts psychologiques et psychosociaux de ce monde virtuel sont bien réels. – Jean-Noël Barrot, Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé du Numérique



Objectif 5 –

MIEUX ASSOCIER LES ENFANTS À LA VIE DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNE

Favoriser l'engagement et la citoyenneté ne se décrète pas au moment de l'entrée dans l'âge adulte, mais impose, dès le plus jeune âge, d'anticiper et de renforcer toutes les actions – par exemple dans les domaines de la culture et des loisirs –, qui sont essentielles à la formation de citoyennes et citoyens éclairés et aptes à prendre leur place et jouer leur rôle dans le « monde des adultes ». La première exigence est de donner aux enfants la parole. C'est un droit qui découle de la Convention internationale des droits de l'enfant. Nous devons aussi favoriser l'accès de tous les enfants et jeunes aux dispositifs de droit commun susceptibles de répondre à leurs besoins, notamment ceux qui favorisent leur autonomie, la construction de leur opinion, et leur entrée dans la citoyenneté.

ACTIONS PRIORITAIRES :

11. Pour une meilleure association des enfants à la vie citoyenne et démocratique

Ministères porteurs : PPG - SEE

✓ Le comité des droits de l'enfant de l'Organisation des Nations Unies a accueilli très favorablement la création d'un secrétariat d'État dédié à l'enfance, ainsi que la création de la délégation parlementaire aux droits des enfants à l'Assemblée nationale. Pour aller plus loin, le comité a recommandé de poursuivre les démarches

amorçées notamment en ouvrant encore plus de canaux dédiés à l'expression de la parole de l'enfant dans le débat public.

✓ Le gouvernement va poursuivre la valorisation des instances de discussion dédiées aux enfants et l'éducation à la citoyenneté. L'amplification de cette association des enfants à la vie démocratique se fera en lien avec les associations d'élus, en augmentant puis en généralisant les conseils municipaux des enfants et les instances de décision politique.

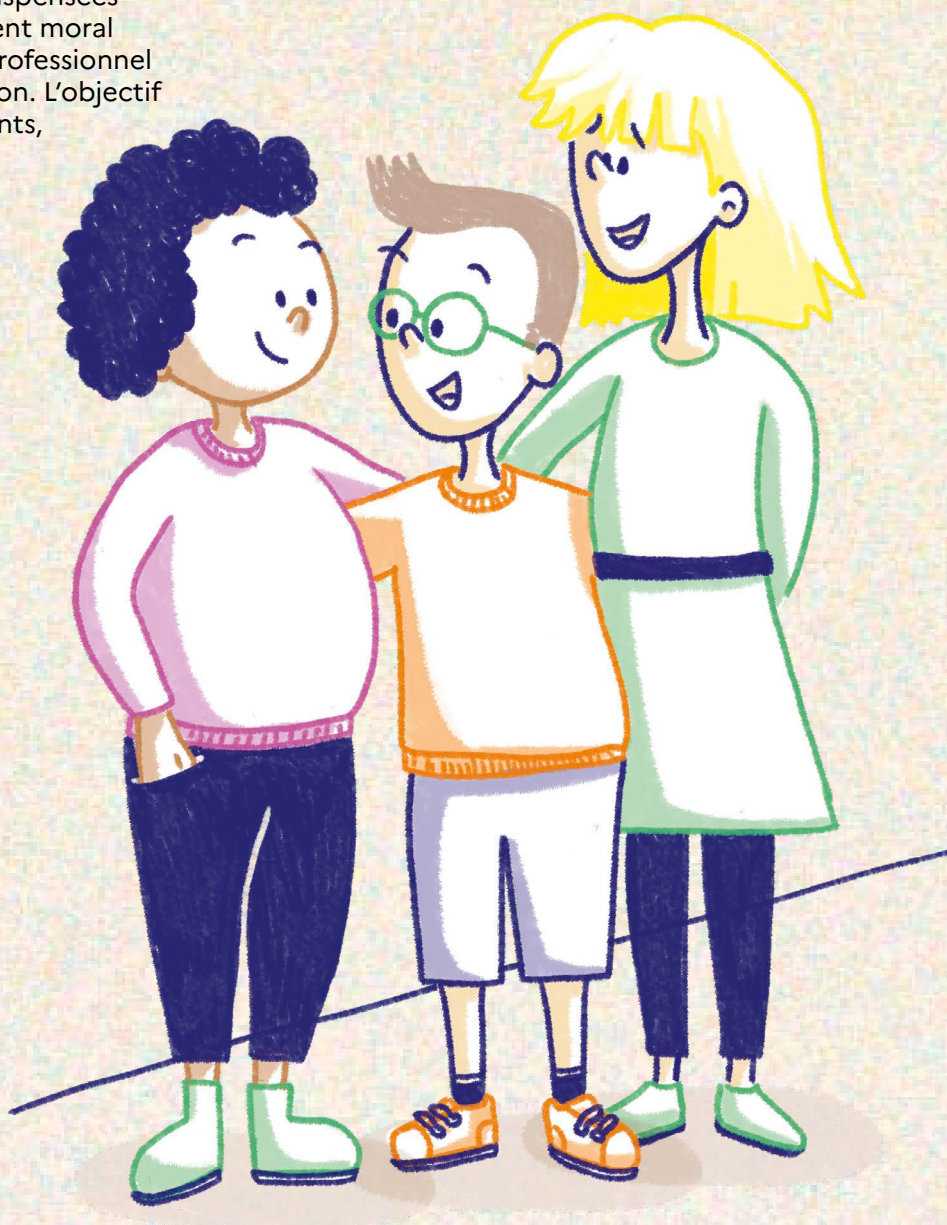


12. Pour un renforcement de la culture juridique et institutionnelle des élèves de 3e

Ministères porteurs : MINJUS - MENJ

✓ La connaissance du droit et la culture juridique sont essentielles à la formation de futurs citoyens émancipés et éclairés. Nous portons l'ambition de faciliter l'accès des enfants et des jeunes au droit et à la justice.

✓ Pour ce faire, le « passeport Educdroit » sera déployé dans toutes les académies au cours de l'année 2023/2024. Ce nouveau dispositif d'éducation au droit et à la citoyenneté est issu des états généraux de la justice conduits en 2021 et 2022. Il est composé de trois séances : deux théoriques dispensées par les enseignants d'enseignement moral et civique, une pratique par un professionnel du droit ou une visite de juridiction. L'objectif est d'atteindre 1000 établissements, 2 000 classes et 50 000 élèves.







**AGIR POUR
NOSENFANTS**